Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212902472-20260625-DEL2026_5_15-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 25 Juin 2026, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-EVARZEC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. René ROCUET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Juin 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 26
Procuration : 1
Votants : 27

PRESENTS : Tous les Conseillers à l'exception de celui qui a donné procuration.

PROCURATION : M. Eric BERDER à M. Serge SINOU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Anne-Laure LEFEBVRE.

OBJET : 2026-5-15 : LOTISSEMENT « LE CLOS DE KEROMEN » - RETROCESSION DE LA VOIRIE INTERNE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

La Commune et la Société AFM Bretagne ont signé le 11 janvier 2021 une convention de rétrocession des équipements et espaces communs du lotissement "Le clos de KEROMEN"

Vu le permis d'aménager n° 292472000004,

Vu la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux en date du 25 novembre 2024,

Vu le procès-verbal de réception des travaux, délivré par la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais en date du 28 octobre 2024, visé par l'exploitant le 5 novembre 2024 et le 7 novembre 2024 par l'aménageur,

Vu le certificat de non contestation de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux, délivré par le Maire le 16 juin 2026,

Considérant que le transfert porte sur les parcelles cadastrées section D n° 2596-2607 et 2584 d'une surface de 1 236 m²,

Il vous est proposé :

D'ACCEPTER la rétrocession des parcelles cadastrées section D n° 2596-2607 et 2584 d'une surface de 1 236 m²,

D'AUTORISER M Le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer les actes notariés nécessaires,

DE METTRE A JOUR le tableau de classement des voies communales.

POUR : 27	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

SAINT-EVARZEC, le 30 Juin 2026

Le MAIRE,
René ROCUET